

SOCIÉTÉ DES MINES DE BOUDOUKHA

zinc, plomb et métaux connexes
dans le département de Constantine (Algérie)

ANTÉCÉDENTS

Exploitation assurée par la Compagnie asturienne des mines

Une trombe d'eau envahit une mine

SIX MINEURS NOYÉS
(*Le Petit Marseillais*, 26 avril 1911)

On nous télégr. de Constantine, 25 avril : Hier soir, une trombe d'eau s'est abattue subitement, sur la mine de Boudoukha, sise dans la commune mixte de Collo. Un puits de 18 mètres de profondeur, dans le fond duquel travaillaient six indigènes, a été soudain envahi et comblé, causant la mort immédiate des six mineurs. Les premiers secours ont été organisés par l'adjoint indigène du douar de Boudoukha et ses administrés. L'administrateur de Collo, arrivé en automobile, commençait à diriger les travaux de sauvetage quand une deuxième trombe d'eau, plus violente que la première mit en danger de mort certaine les sauveteurs. On dut interrompre le travail. Des gendarmes, sous la direction d'un administrateur adjoint et aidés d'indigènes, procèdent aujourd'hui aux travaux de déblaiement. On compte pouvoir retirer bientôt les six cadavres. — N.

Société des mines de Boudoukha
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1913)

Boudoukha, par Tamalous (dép. de Constantine) (Algérie)

Société des mines de Boudoukha
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1924)

Bize (Paris, 1919), directeur des Mines de Boudoukha.

Une nouvelle concession de mines en Algérie
(*La Journée industrielle*, 30 mai 1924)

Un décret en date du 17 mai fait concession à M. Hubert d'Hespel des mines de zinc, plomb, cuivre et métaux connexes, situées à Philippeville. Cette concession prendra le nom de Oued-Meçadjet ; elle comporte une superficie de 432 hectares. Le même décret autorise la réunion de cette concession avec celles de Aïn-Kechera, et Oued-bou-Doucka.

S.A., 27 juin 1924.
Création de l'Union européenne

Jean *Marcel* AUBERT, administrateur délégué

Né à Brassus (Suisse), le 13 janvier 1875.
Fils de John Aubert et de Marie Gobay.

Ingénieur électricien.

Fondateur de la Société Aubert & Cie (1898), transformée en Société des câbleries et tréfileries de Cossonay-Gare (1923).

Administrateur de la Société d'applications industrielles, Paris (jan. 1910-vers 1915 : prise de contrôle par la Thomson-Houston) : holding de valeurs électriques ; Créateur du jardin botanique de Champex-Lac (Suisse)(1925),

Administrateur de la Société des Hôtels Élysées-Marignan, Paris (déc. 1925),
de l'Union industrielle parisienne (mars 1926),

de la Société des Hôtels Astor, Paris (nov. 1926),

de la Société immobilière Gudin-Le Marois, Paris (janvier 1929),

de la Société Hostella, Paris (juin 1930),

président de la Société immobilière de Paris et du littoral (mai 1935) : « Super-Cannes »,

et administrateur des Procédés Minangoy Poyet (P. M. P.)(mai 1937).

Participation, sous l'Occupation, à l'aryanisation des meubles « Au Bûcheron » (Éts Alexandre Leroy) et des Galeries Lafayette*.

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 31 juillet 1937, p. 8670)

Condamné à la confiscation de ses biens pour intelligence avec l'ennemi (*JORF*, 10 juillet 1952).

Décédé en 1968.

* Philippe Verheyde, *Les mauvais comptes de Vichy. L'aryanisation des*

Ingénieurs et ingénieurs-conseils
(*Annuaire industriel*, 1925)

Benett (Léon), chev. Lég. honn., 25, av. de Lyon, Tunis. E.C.P. Ingénieur-conseil.
(Préparation mécanique des minerais : flottation.)

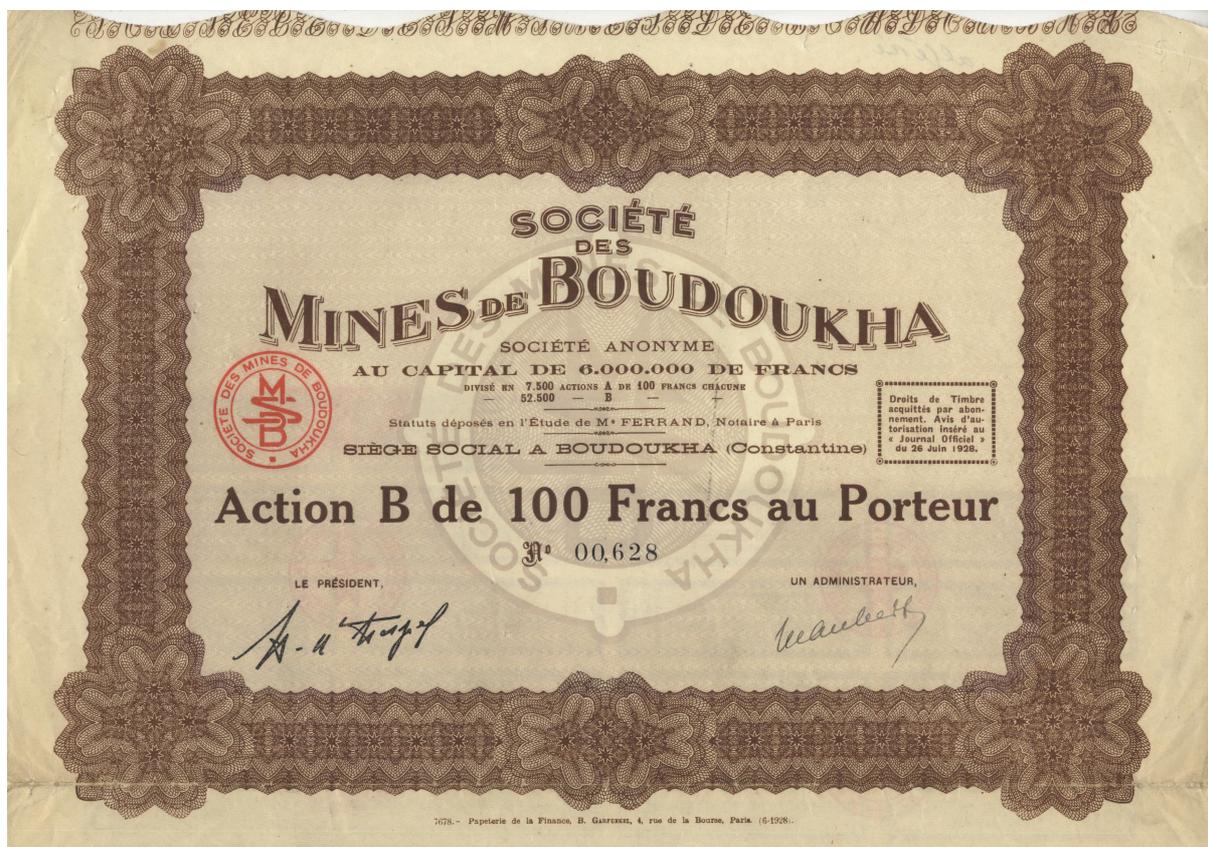
Antérieurement : ingénieur aux mines du Djebel-Ressas, directeur des mines de l'Oued-Boudoukha. Ingénieur à la Compagnie Centrale à Soukarrhas. Consulting Engineer à Huntington, West Virginia, États-Unis.

Épron (René), 68, r. de Magenta, Asnières, Seine, et à Boudoukha, département de Constantine, Algérie. E. C. P. Directeur des mines de l'Oued-Boudoukha, zinc, plomb et argent. (Produits chimiques. Mines métalliques. Missions)

Antérieurement : directeur usine d'acide sulfuriques et d'engrais, de mine de manganèse, avec pyrites de fer, or et argent, de mine de calamine. Inventeur de la calcination au convertisseur des terres calaminaires. Missions à l'étranger, Sibérie, Espagne, Asie-Mineure.

Société des mines de Boudoukha
(*La Journée industrielle*, 22 septembre 1925)

Un décret, paru au *Journal officiel* du 19 septembre, autorise la cession par voie d'apport de la concession des mines de plomb, zinc et autres métaux connexes d'Aïn-Kechera et de la concession des mines de zinc, plomb et autres métaux connexes d'Oued-Bou-Doucka (département de Constantine) consentie à la Société des mines de Boudoukha.



[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ DES MINES DE BOUDOUKHA
Société anonyme
au capital de 6.000.000 de fr.
divisé en 7.500 actions A de 100 fr. chacune
et 52.000 actions B de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Ferrand, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 26 juin 1928

Siège social à Boudoukha (Constantine)

ACTION B DE 100 FRANCS AU PORTEUR

Le président : Hubert d'Hespel

Un administrateur : Marcel Aubert

Papeterie de la finance — B. Garfunkel, 1 et 4, rue de la Bourse, Paris (6-1928)

SOCIÉTÉ DES MINES DE BOUDOUKHA
(*Bulletin des annonces légales obligatoires*, 4 juin 1928)
(*La Dépêche de Constantine*, 19 juin 1928)

Société anonyme constituée sous le régime de la loi française. .

Statuts déposés pour minute à M^e Desplanques, notaire à Paris, le 4 juin 1924.

Siège social : à Boudoukha (Constantine).

Siège administratif : 42, avenue Gabriel, à Paris.

Durée : 99 ans, à partir du 27 juin 1924.

Objet : la société, a pour objet l'exploitation directe ou indirecte des mines de zinc, plomb et métaux connexes, sises dans le département de Constantine (Algérie), constituant les concessions de Boudoukha et d'Aïn-Kechera, dont l'apport sera fait ci-après à la présente société

.....
Capital : fixé à l'origine à 3 millions de francs, divisé en 6.000 actions de 500 francs, dont 4.000 entièrement libérées, attribuées en rémunération des apports ci-après indiqués, et 2.000 souscrites contre espèces et libérées.

À la suite du changement du taux nominal de ces actions, abaissé de 500 fr. à 100 fr., et de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 mai 1928, le capital social a été porté de 3 à 6 millions de francs, divisé en 60.000 actions de 100 francs chacune, dont 7.500 actions dites « actions A » nominatives, souscrites et libérées d'un quart, et 52.500 actions dites « actions B », souscrites et libérées de moitié.

Les porteurs d'actions A ayant droit dans les assemblées générales extraordinaires à 10 voix par action A et dans les assemblées générales ordinaires à autant de fois 10 voix qu'ils possèdent ou représentent de fois 20 de ces actions A, et les actions B ayant droit à une voix par 20 actions dans les assemblées ordinaires et à une voix par action dans les assemblées générales extraordinaires.

Apports : M. le comte Hubert (Edmond-Marie-Joseph), comte d'Hespel, propriétaire, demeurant à Paris, avenue d'Iéna, a fait apport à la société de la toute propriété des biens suivants, savoir : les mines de zinc, plomb et métaux connexes connues sous le nom de « concession de l'Oued-bou-Doucka » situées commune mixte de Collo, arrondissement de Philippeville, département de Constantine, limitées conformément au plan annexé au décret de concession du 31 mars 1910

Lesquelles mines renferment une étendue superficielle de 327 hectares.

Ensemble les bâtiments, baraquements et abris, les machines, puits et galeries, et tous travaux . établis pour l'exploitation de ces mines ainsi que les chevaux et autres bêtes de trait, agrès et ustensiles servant à ladite exploitation.

Les mines de plomb, zinc, cuivre, argent antimoine et autres métaux connexes connues sous le nom de mine Suzanne et mine Julie et dénommées par l'administration « Chabet-Terrisson » et « Oued-bou-Dekra ou Boudouka », situées sur le territoire de la commune mixte d'Attis, arrondissement de Philippeville, département de Constantine, au lieu-dit « Aïn-Kechera », d'une superficie de 1.627 hectares, le tout limité conformément au plan annexé au décret de concession du 17 mars 1902.

Ensemble les puits, galeries et autres travaux exécutés jusqu'à ce jour, le tout pour la recherche et la mise en exploitation desdites mines, et généralement tous droits y attachés par application de l'article 8 de la loi du 8 avril 1910.

Une parcelle de terrain située à la fraction Boulbellout, douar El-Ouldja, commune mixte de Collo, connue sous le nom de Oum-El-Hadjjar, limitée au sud par la route d'El-Milia à Tamalous, au nord par la forêt domaniale, à l'est par le chabet Asnani, à l'ouest par le chabet Bou-Rahaa.

Un lot de terrain de 300 mètres de longueur, 100 mètres de large environ, dépendant de la parcelle Triannabeau, limitée au nord par la route El-Milia à Tamalous, au sud par le chabet Bouladane (ou Bou-Gakhlab).

Ainsi que lesdits immeubles existents, se comportent, sans exception ni réserve autres que les suivantes, savoir : que les chênes-lièges qui se trouvent sur la parcelle Oum-El-Hadjar ne sont pas compris dans l'apport, pas plus que ceux plantés sur la parcelle Triannabau et les terres labourables de cette dernière parcelle.

Cinq lots de terrain dépendant du lieu d'El-Djenab, situé à la Zériba-Bou-Keker, douer El-Oudja, commune mixte de Collo. et compris à l'intérieur des limites suivantes : au nord, la forêt de l'État ; au sud, la route nationale ; à l'ouest, la parcelle Ouin-El-Hadjar ; à l'Est, la propriété Aroud-Belkanne, un lot appartenant à la mine de Aïn-Kechera et un lot dépendant de la mine Boudoukha.

Tels que, lesdits lots se poursuivent et se comportent sans exception ni réserve autre que la suivante, savoir : la réserve de la propriété et jouissance, mais sans droit au sol des chênes-lièges.

Rémunération des apports : en rémunération des apports ci-dessus, il a été attribué à M. le comte d'Hespel 4.000 actions, entièrement libérées, de 500 fr. chacune à prendre au nombre de celles composant le capital social.

.....
Bénéfices. — Sur les bénéfices nets, il est d'abord prélevé 5 p. 100 pour la réserve légale. Puis la somme nécessaire pour payer aux actionnaires un premier dividende de 8 p. 100 sur le capital libéré non amorti de leurs actions. Le surplus est réparti 10 p. 100 au conseil et le solde aux actions, sauf prélèvement pour réserves sur cette dernière fraction.

.....
La société n'a pas fait d'émission d'obligations.

Bilan au 31 décembre 1927.

Total 903.685 23

La présente insertion est faite en vue de l'émission à la caisse officielle de la Bourse de Paris des 52.500 actions B composant le capital social ; à l'exclusion toutefois des 7.500 actions A.

Certifié conforme :

L'administrateur délégué,
[Marcel] AUBERT,
boulevard Magenta, 107.

SOCIÉTÉ DES MINES DE BOUDOUKHA
(Bulletin des annonces légales obligatoires, 18 juin 1928)

Complément à l'insertion concernant la société des mines de Boudoukha parce dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* du lundi 4 juin 1928.

Les articles concernant l'objet de la société, les apports, la répartition des bénéfices, le mode de convocation aux assemblées générales restent sans changement ainsi que le bilan au 31 décembre 1927.

Au deuxième paragraphe de l'article concernant le capital social, lire :

« Le capital social a été porté de 3 à 6 millions de francs, divisé en 60.000 actions de 100 fr. chacune, dont 7.500 actions, dites actions A nominatives, souscrites et libérées d'un quart, et 52.500 actions, dites actions B, souscrites et libérées, 30.000 en totalité et 22.500 de moitié. »

Le troisième paragraphe de l'article concernant le capital social reste sans changement.

Après l'énumération de bilan, lire : « La présente insertion est faite en vue de l'introduction sur le marché de Paris des 52.500 actions B composant le capital social à l'exclusion toutefois des 7.500 actions A ».

L'administrateur délégué,
AUBERT,
boulevard Magenta, 107.

Société des mines de Boudoukha
(*Le Temps*, 25 juin 1928)

La Société des mines de Boudoukha a été constituée le 27 juin 1921, pour exploiter les concessions de Boudoukha et d'Aïn-Kechera, situées dans la partie nord du département de Constantine, sur la route de Philippeville à Djidjelli.

La concession de l'Oued Boudoukha a été accordée par un décret du 31 mars 1910 pour zinc et plomb. Elle porte sur une superficie de 321 hectares.

La concession d'Aïn-Kechera a été accordée par un décret du 17 mars 1902, pour plomb, zinc, cuivre, argent, antimoine et autres métaux connexes. Sa superficie est de 1.627 hectares.

La société a obtenu, en outre, deux permis de recherches, les 17 janvier et 13 juin 1927, pour des régions voisines de ces concessions.

La route nationale n° 12, section Philippeville-Djidjelli, traverse les concessions. Le bureau de poste de Boudoukha, qui se trouve sur cette route, au milieu des installations de la mine, est à 87 kilomètres de Djidjelli et à 77 kilomètres de Philippeville.

Les gisements sont constitués par tout un ensemble de filons remarquables par leur netteté, leur régularité et leur étendue. L'un de ces filons, le filon Hubert, plus particulièrement exploré, peut être suivi, dans le périmètre des concessions, sur plus de 2 kilomètres. Les travaux d'exploration ont démontré qu'il se poursuit en profondeur, tout au moins à 50 mètres au-dessous du niveau hydrostatique, et qu'il s'améliore nettement en profondeur, en puissance et en richesse. Il a été reconnu et préparé pour l'exploitation par une division en étages de 25 mètres de haut, réunis par des cheminées tous les 30 mètres, sur une longueur de 1.050 mètres et en pendage sur 165 mètres. Le cubage du minerai, au-dessus de la plaine, d'après les résultats des extractions, peut être évalué à 30.000 tonnes; et au-dessous, jusqu'à 50 mètres de profondeur, à 40.000 tonnes.

Un travers-banc de 400 mètres a permis de recouper d'autres filons, qui ont été ensuite suivis en direction. La rencontre des filons avec leurs croiseurs doit donner lieu à des épanouissements de minéralisation qui constitueraient de véritables « bonanza ».

L'ensemble des travaux comprend environ 4.000 mètres de galeries en direction armées, 1.000 mètres de travers-bancs armés, 1.300 mètres de galeries de recherches. Ces travaux ont permis de déterminer un centre principal d'exploration et d'exploitation avec traçage de massifs de minerais, blende et galène, chalcopryrite, prêts à être dépilés, et divers centres intéressants distribués sur la superficie très étendue des deux concessions.

Un barrage régularise le débit de l'oued et une conduite d'amenée de 3 km. 500 aboutit à un grand réservoir alimentant la mine avec un débit moyen de 1 litre 3 par seconde.

Deux chaudières, munies de bassins d'alimentation avec épurateurs d'eau, alimentent deux machines à vapeur faisant tourner des dynamos génératrices.

La mine dispose ensuite d'une laverie à 2 sections de broyage permettant de passer chacune 10 tonnes à l'heure, des ateliers de réparation, un magasin d'outillage et d'approvisionnement, un laboratoire, des écuries pour les mulets employés au roulage,

une maison de direction, dix maisons ouvrières pour le personnel européen, des gourbis pour les indigènes, une cantine avec boulangerie, une maison d'école et un bureau de poste.

Les installations intérieures comprennent un treuil électrique Galland équipé avec un moteur de 25 CV, un compresseur Crespelle vertical et à trois étages de 40 CV, un tableau de distribution électrique, 2 groupes Rateau Jacquit constituant le matériel de pompage de la descenderie.

Des moyennes d'analyses quotidiennes ont été prises sur un tonnage de 52.000 tonnes et ont donné les teneurs suivantes pour le minerai brut sur place : zinc 13.175, plomb 4.378, argent 1.200 gr. à la tonne de plomb. Le tout-venant a donné par tonne, comme minerai marchand : blende de laverie 276 kg. titrant 38 à 42 % de zinc, galène de laverie 59 kg. titrant de 50 à 55 % de plomb.

Les conditions d'exploitation des mines situées dans la région côtière de l'Algérie, à la faible altitude de 200 mètres environ, sont favorables, les transports et la main-d'œuvre faciles. La région, couverte de forêts de chêne-liège, procure tout le bois nécessaire aux boisages, ainsi que les combustibles pour la production de la force motrice.

En résumé, au point de vue exploitation, deux grands filons, d'une netteté, régularité et continuité remarquables, et qui a été l'objet de travaux miniers importants, assurent le présent et l'avenir de la mine.

Il existe en outre de très beaux filons de galène massive argentifère qui n'ont pas été l'objet de travaux sérieux et qui peuvent devenir des centres de production importants de minerai de plomb argentifère.

Une étude documentée des prix de revient a établi que le minerai reviendrait à 388 50 ou 429 francs suivant qu'il serait extrait en amont pendage ou en aval pendage et qu'il peut être vendu aux cours voisins des cours actuels : 840 francs. On peut ainsi tabler sur 400 francs environ de bénéfice par tonne, ce qui établit la viabilité de l'affaire, même aux cours actuels des métaux, considérés comme peu rémunérateurs.

La production annuelle, qui a dépassé 6.000 tonnes en 1913 est actuellement prévue pour 4.000 tonnes.

Le capital de la société est de 6 millions de francs, divisé en 60.000 actions de 100 fr., dont 7.500 actions A libérées du quart et 52.500 actions B entièrement libérées. Ce sont ces dernières qui seront introduites le 26 du courant au marché hors cote. Signalons enfin qu'il n'existe ni parts de fondateur ni obligations.

L'AVANT-BOURSE
(Paris-Midi, 28 juin 1928)

— Nous apprenons que l'Asturienne des Mines vient de céder la totalité des intérêts qu'elle possédait dans les Mines de Boudoukha.

ACTUALITÉS FINANCIÈRES
Mines de Boudoukha
(Le Petit Bleu, 3 juillet 1928)

Le bilan au 31 décembre dernier, le troisième depuis la constitution, se soldait par une perte de 903.085 francs. La Société avait 26.000 francs disponibles et 1.361.000 francs de dettes immédiatement exigibles. Depuis, le capital a été porté de 3 à 6 millions et on annonce l'imminente Introduction des actions de 100 francs sur le marché en banque, au cours de 225 fr., c'est-à-dire avec une prime de 223 pour 100

sur le pair. Il est possible que les gisements algériens de zinc et de plomb de la société puissent être exploités avec bénéfice, mais ce n'est pas encore démontré et avant de distribuer un dividende quelconque, il faudra amortir pertes et travaux neufs. Rien ne justifie donc la majoration des cours d'introduction, sinon l'appétit des financiers. Le satisfèra qui voudra. — (*Les Nouvelles économiques et financières*, 26-6-28.)

QUELQUES OPINIONS
Mines de Boudoukha
(*Le Petit Bleu*, 5 juillet 1928)

Sur le marché hors cote, on négocie depuis quelques jours les Mines de Boudoukha qui exploitent deux concessions minières situées en Algérie, dans le département de Constantine. Jusqu'ici, les exercices ont été déficitaires, mais les promoteurs assurent que maintenant, la société entre dans la période rémunératrice. Allons tant mieux : cela va peut-être faciliter l'écoulement du papier dans le public. Pour notre part, nous conseillons à nos lecteurs l'abstention pure et simple, c'est beaucoup plus prudent. (*La Bourse*, 3-7-28.)

Ain-Kechera
(*La Dépêche de Constantine*, 17 juillet 1928)

MINES DE BOUDOUKHA, — Nous avons eu l'honneur de recevoir la visite de M. Paul Jabeuf, nouveau directeur de l'importante et riche Société des Mines de Boudoukha. Nous lui renouvelons nos souhaits de bienvenue ainsi qu'à sa fille.

LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

LA BOURSE EST ALOURDIE
(*Le Petit Bleu*, 18 juillet 1928)

Mines de Boudoukha

Le filon Hubert, que l'on explore en Afrique, en même temps qu'à Paris on explore la Bourse, ne suffirait pas à soutenir la cote si le commis chargé du marché n'intervenait pas à l'appel des cours. Encore moins l'exploration dudit filon suffit-elle pour justifier la majoration de plus de 225 % que s'attribuent les promoteurs, majoration qui constitue évidemment le principal attrait de cette opération... en profondeur. À part cela, impossible de rien savoir, puisque les promoteurs eux-mêmes ne savent rien : on explore, et voilà tout.

Mines de Boudoukha

Une introduction qui ne témoigne pas d'un grand sens de l'opportunité chez les introducteurs, mais ils ont leurs raisons.
(*La Rumeur*, 24 juillet 1928)

.....
À la suite du changement du taux nominal des actions, de 500 à 100 fr., et d'une augmentation du capital décidée par une assemblée générale extraordinaire tenue le 22 mai 1928, il a été porté de 3 à 6 millions, divisé en 60.000 actions de 100 francs chacune, dont 7.500 actions A nominatives souscrites et libérées du quart, et 52.000 actions B, libérées de moitié, à concurrence de 22.500, les 30.000 autres étant entièrement libérées.

Les porteurs d'actions A ont droit, dans les assemblées extraordinaires, à 10 voix par action et, dans les assemblées générales ordinaires, à autant de fois 10 voix qu'ils possèdent ou représentent de fois 20 actions A ; les actions B — ce sont celles, cela va sans dire, qui sont offertes au public — ont droit à une voix pour 20 actions dans les assemblées ordinaires et à une voix par action dans les autres. Point n'est besoin de prendre la plume en main et de se livrer à de longs calculs pour discerner de quel côté est la majorité !

Du moins ces actionnaires porteurs d'actions B ont-ils quelque avantage compensant leur mise en tutelle à perpétuité ou tant qu'une réglementation n'aura pas mis bon ordre aux absurdes actions à vote plural ? En tout cas, pas dans la répartition des bénéfices, puisqu'ils n'ont aucun droit de priorité à l'intérêt de 8 p. 100, premier dividende, que les statuts attribuent indistinctement à toutes les actions sans distinction de catégorie ; quant au superbénéfice, c'est absolument la même chose.

D'aucuns mettent l'augmentation du capital au compte des résultats obtenus au cours des premiers travaux, tels qu'ils étaient, disent-ils, de nature à justifier une exploitation plus intensive. C'est là un point de vue que nous ne saurions partager entièrement, car l'examen du bilan de fin 1927 révèle très nettement, une situation financière qui n'avait rien de particulièrement reluisant : à 1.360.608 fr. d'exigibilités, la société ne pouvait opposer que 804.940 fr. d'actif réalisable et 27.265 fr. d'actif disponible, dont 4.795 fr. en caisse et 16.330 fr. en banque, de quoi ne pas aller loin ! D'autre part, tandis que les immobilisations apparaissent à l'actif pour 3.320.139 fr., il n'y a encore au passif que 689.829 fr. d'amortissements.

Quant aux résultats, ils sont jusque là déficitaires et figurent pour 903.685 fr., somme qu'il faudra forcément amortir avant toute répartition aux actionnaires. Et pour cela, il faudra d'abord réaliser des bénéfices.

Il a été vendu, en 1924, 1.291 tonnes de minerai ; en 1925, 1.622 tonnes ; puis en 1926, l'exploitation fut arrêtée pour compléter les travaux d'installation.

On pense bien que ce n'est pas avec tout cela que l'on pourrait faire digérer la majoration de 225 p. 100 et plus, avec laquelle on essaie de repasser les actions Mines de Boudoukha au public ! Pour essayer de la faire admettre, on invoque une production de 4.000 tonnes de minerais marchands de zinc, plomb argentifère et cuivre : mais elle n'est encore qu'« envisagée » et entre une production envisagée et une production acquise, il y a tout autant de distance qu'entre tenir et courir.

C'est d'autant plus à craindre que voici de quoi calmer l'optimisme que l'on essaie ainsi de faire naître dans les esprits : on ajoute que l'on envisage cette production conditionnellement : « dès que la bonne marche d'un nouvel atelier de flottation sera assurée », ce qui peut n'être pas encore tout à l'heure. Autrement, on ne resterait pas ainsi dans le vague. D'autre part, dit-on encore, on pourra parallèlement chercher à réaliser de nouveau une production de l'importance de celle de 1913 qui avait été, aux filons des groupes Hubert et Roland, de 6.187 tonnes.

On va « chercher », mais trouvera-t-on ? Et pourquoi s'est-on arrêté en si bon chemin aux filons Roland et Hubert ? Pourquoi, puisqu'il y avait des possibilités immédiates de production, a-t-on cherché midi à quatorze heures ? S'il y a tant que cela des possibilités de retrouver, pourquoi n'a-t-on pas commencé par là, sauf à étendre l'exploitation par la suite aux parties du domaine social on tout était à faire, où

il faudra beaucoup et longtemps semer, avant de récolter autre chose que des déficits ? Toutes ces réflexions sont à seule fin de mettre au point un futur que l'on annonce prématurément rémunérateur.

Nous n'accueillerons également que sous bénéfice d'inventaire le chiffre de bénéfice de 1.800.000 fr. que l'on base sur cette production de 4.000 tonnes qui n'est encore qu'éventuelle, et sur des prix des métaux qui manquent de stabilité : ce sont là, en effet, des données trop hypothétiques et de trop peu de consistance pour justifier le prix auquel on fait payer le papier au public.

Il y a, avons-nous dit, 22.500 actions B qui ne sont libérées que de moitié : nous ne serions pas outre mesure surpris que l'introduction, prématurée et peut opportune, ait pour objet de les libérer avec l'argent que l'on pompera sur le marché. Certes, la majoration du prix de vente facilitera cette opération : cela peut l'expliquer, mais cela est loin de la justifier davantage que le reste, ce qui n'est pas peu dire. Et c'est en dire assez pour que le public sache l'attitude, tout ce qu'il y a de plus réservée, qu'il fera prudemment d'adopter vis-à-vis des actions Mines de Boudoukha : quant à présent, et sans doute pour pas mal de temps encore, qu'on les range dans cette catégorie des valeurs jolies mais un peu chères, si encombrée par le temps qui court ! C'est là qu'est leur place et non dans le portefeuille des capitalistes un peu avisés.

Mines de Boudoukha
(*Paris-Soir*, 2 août 1928)

D'après des renseignements fournis dans l'entourage de la société, il aurait été constaté que la puissance du filon Hubert va en augmentant de 0,50 depuis le niveau 0 jusque 0,60 et 0,70 aux niveaux 12 et 23. D'autre part, un bel affleurement de galène a été reconnu dans un ravin, sur les lieux où la compagnie possède des permis de recherches, ce qui dénote le passage d'un filon ayant la direction des croiseurs des propres gisements de la concession.

Mines de Boudoukha
(*Mémorial de la Loire*, 4 novembre 1928)

Cette société, [administrée depuis sa constitution jusqu'en juillet dernier par l'Asturienne des Mines](#), n'a obtenu que des résultats peu intéressants C'est qu'en effet, l'Asturienne, occupée à exploiter ses gisements de Suède, se montrait peu pressée d'équiper Boudoukha. Mais, depuis juillet, le contrôle est passé [sous la direction de l'Union européenne](#), et la situation a changé du tout au tout. Le marché a, d'ailleurs, compris l'importance du fait que nous venons de relater en s'intéressant aux actions de cette société qui viennent de passer à 335 francs. Voici quelques détails sur cette affaire que nous signalons à l'attention de nos lecteurs :

Les mines algériennes de Boudoukha comprennent deux concessions contiguës : l'Oued Boudoukha (321.000 hectares) et Aïn Kechera (1.627 ha), situées au nord du département de Constantine, à 77 kilomètres de Philippeville. Elles contiennent du zinc et du plomb. D'après les promoteurs, le travail sera repris à plein rendement à partir de janvier prochain, époque à laquelle fonctionnera le procédé de flottation Suivant les évaluations de l'actuel directeur, M. Jabœuf (ancien directeur de la Société Bou-Thaleb) le bénéfice par tonne serait de 400 francs environ, soit un bénéfice annuel de 1.600.000 francs pour une production de 4.000 tonnes, production qui peut-être accrue dans un avenir peu éloigné.

Mines de Boudoukha
(*Le Nouvelliste de Bretagne*, 11 novembre 1928)
(*Mémorial de la Loire*, 12 novembre 1928)

Nous avons donné, dans notre dernière chronique, des renseignements détaillés sur cette mine de zinc et de plomb situées dans la région de Philippeville.

Voici quelques renseignements fournis à la dernière assemblée des actionnaires.

Pendant l'exercice 1927, les efforts de la Société ont porté sur le développement des travaux miniers proprement dits et sur l'organisation des installations extérieures de la mine. Il a été procédé notamment à l'exploration en profondeur du filon Hubert ; tracé à 100 mètres au-dessus du niveau hydrostatique, ce filon a été suivi à 59 mètres au-dessous, niveau auquel il présente avec une puissance et une minéralisation supérieures à celles des niveaux précédents .

Les essais de flottation ont donné d'excellents résultats ; mais l'expérience a montré que certaines modifications étaient nécessaires pour assurer une exploitation satisfaisante.

Société des Mines de Boudoukha
(*La Dépêche de Constantine*, 23 mai 1929)

Augmentation de capital

Le capital social est fixé à huit millions de francs, divisé en 80.000 actions de cent francs chacune dont 7.500 actions, dites actions « A ». et 72.500 actions dites actions « B ».

Mines de Boudoukha
(*La Journée industrielle*, 25 juin 1929)
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 24 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1928 se soldant par un bénéfice de 282.685 fr. Une somme de 150.000 francs a été affectée aux amortissements et le solde a été porté en déduction du solde déficitaire antérieur.

Les travaux de prospection et d'exploitation, dit le rapport, ont amené la découverte de filons importants de galène, qui sont actuellement l'objet de travaux pour leur mise en valeur.

L'usine de flottation sera mise en service avant la fin de l'année courante ; il en est de même de la nouvelle centrale à courant triphasé, d'une puissance de 600 HP.

Comité central des houillères de France
(*Les Documents politiques*, juin 1930)

M. Thibault de SOLAGES (Marquis)
Administrateur :

.....

Mines de Bondoulaka [*sic* : *Boudoukha*],
Société d'études et d'exploitations minières en Indochine [SEEMI]*,
.....

Situation de l'industrie minière de l'Algérie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1937)

Boudoukha. — Des travaux insignifiants ont été tentés à partir du jour, puis abandonnés. Les anciens travaux, inondés, ne peuvent être repris en l'absence d'une installation d'épuisement.

COMPAGNIE PÉNINSULAIRE DES ÉTAINS
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 mars 1937)

La société a été amenée à prendre une participation dans les mines de Boudoukha avec l'Union européenne.

SOCIÉTÉ DES MINES DE BOUDOUKHA
Société anonyme au capital de 4 millions de francs.
Siège social : Boudoukha (Algérie).
Siège administratif : 11, rue Vignon, Paris (8^e).

Convocation
(*Bulletin des annonces légales obligatoires*, 19 avril 1937)

Ordre du jour.

Réduction du capital ;
Augmentation du capital ;
Création de parts bénéficiaires ;
Modifications des statuts ;
Nominations d'administrateurs.

Tous les actionnaires ont accès à l'assemblée, quel que soit le nombre de titres possédé par eux.

LE CARNET DU CAPITALISTE
Bulletin des annonces légales obligatoires du 7 juin 1937
(*Le Journal des finances*, 11 juin 1937)

MINES DE BOUDOUKHA. — Augmentation de capital de 3 millions à 6.200.000 fr. par l'émission au pair de 32.000 actions de 100 fr. La notice prévoit également l'introduction des actions et des parts.

Le vice-président,
marquis de Solages,
21, rue de la Ville-l'Évêque, Paris (8^e).

Péninsulaire des Étains

(*Le Journal des finances*, 16 juillet 1937)

[...] La société a souscrit à l'augmentation du capital de la Société des mines de Boudoukha qui détient deux concessions et deux permis de recherches et est située en Algérie, à 70 kilomètres de Philippeville.

Thibault de Solages (1889-1972), président

Président des Mines de Carmaux
Administrateur délégué (1921), puis président (1944) de la Compagnie générale
industrielle.
Voir [encadré](#).

Société des mines de Boudoukha
Assemblée générale ordinaire du 22 juillet 1937.
EXERCICE 1936
(*Les Assemblées générales, 1937*)

Conseil d'administration : MM. le comte Hubert d'Hespel, président honoraire ; le marquis de Solages, président ; Lucien Dautresme, vice-président ; M. Aubert, administrateur délégué ; J. Cahen, E. Constant, Georges Pelletreau, administrateurs.

Commissaire : M. Robert Battin.

Commissaire suppléant : M. Douphy.

Siège social : à Boudoukha, département de Constantine (Algérie).

Siège administratif : 11, rue Vignon, à Paris (9^e).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le marquis de Solages.

Scrutateurs : MM. Auzépy et Rosenfeld.

Secrétaire de l'Assemblée : M. de Rougé.

Actions présentes ou représentées : 26.180.

Messieurs,

Vous êtes convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 29 des statuts, à l'effet d'examiner les comptes de l'exercice 1936 et de délibérer sur ceux-ci.

Nous nous sommes bornés, à partir de juillet 1936, avec des moyens très limités, à une exploitation restreinte donnant environ 20 tonnes mensuelles de galène, exploitation payante qui avait pour but d'utiliser le personnel resté à demeure à Boudoukha, amorcer l'exploitation des filons et préparer les traçages.

Ces travaux de peu d'importance, au point de vue production puisque le volume total s'est élevé à une centaine de tonnes ont eu ceci d'intéressant, c'est qu'ils ont confirmé pendant ces six mois d'exploitation, la richesse filonnière de Boudoukha. La teneur moyenne de cette production a été de 75 % de plomb et 2 kilos d'argent à la tonne minéral.

Le bilan au 31 décembre 1936 se solde par un bénéfice brut de 17.191 fr. 62 qui viendra en déduction de la perte antérieure.

Les stocks de minerai sur le carreau de la mine se sont augmentés de la blende extraite et non flottée et par là momentanément non vendable. Les haldes sont restées

sensiblement les mêmes et le minerai a été réévalué en tenant compte de la hausse sur les métaux.

Les travaux de traçage et d'amélioration ont été portés comme précédemment à un compte d'attente qui est passé de 225.963 fr. 83 à 369.245 fr. 67.

Le rapport du commissaire aux comptes passe en revue les différents postes du bilan d'une façon suffisamment explicite pour que nous nous abstenions de les commenter.

Dans le rapport que nous vous avons présenté lors de notre assemblée générale ordinaire sur l'exercice 1935, nous vous avons exposé que la reprise de l'exploitation normale de la mine devait être précédée d'une réorganisation financière suffisante pour pouvoir disposer d'une somme de 800.000 francs environ aux installations et de 1.200.000 fr. environ pour le fonds de roulement.

La hausse des prix sur le plomb et le zinc qui a pris, dans le cours de l'automne, une allure rapide, aurait, semble-t-il, justifié d'autres solutions d'un caractère momentané et rapide, solutions d'avances en compte courant avec ou sans garantie hypothécaire de 1 à 2 millions. Ces propositions nous ont été faits de divers côtés.

Nous n'avons pas cru devoir donner suite à celles-ci et peut-être avons-nous eu tort, car malgré des fluctuations sensibles, le prix de vente des minerais s'est maintenu à un cours largement rémunérateur.

Mais, comme nous vous l'avons exposé, il paraissait à ce moment trop risqué, alors que notre passif était déjà élevé, d'augmenter encore nos charges par des engagements qui, si l'avenir avait été différent, auraient pu entraîner les conséquences les plus graves.

Les concours qui nous venaient de groupes techniques avaient, d'autre part, l'inconvénient d'être liés à la condition d'un contrat de minerais pour une période prolongée, qui n'avait rien de désavantageux quant aux prix, mais pouvait devenir par la suite embarrassant si d'autres combinaisons imprévisibles à ce moment s'étaient présentées.

La hausse des matières a, de nouveau, attiré l'attention des groupes financiers sur les possibilités de certaines affaires minières particulièrement bien placées comme c'est le cas pour Boudoukha.

Des pourparlers avec la Compagnie Péninsulaire des Étains ont conduit à un accord avec cette dernière par laquelle celle-ci garantit l'augmentation du capital de 3 millions à 6.200.000 francs (la réduction du capital de 4 millions à 3 millions ayant été décidée par l'assemblée extraordinaire du 4 mai 1937).

Les fonds résultant de cette opération seront affectés à raison de 1.200.000 francs au remboursement des avances faites par le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 1 million ira à développer les installations et le solde, soit 1 million, constituera le fonds de roulement nécessaire à une exploitation comme la nôtre.

En vertu d'accords avec les autres créanciers de la Société, leurs créances ont été bloquées pour une période de dix-huit mois ; celle des Prestations en nature ne sera remboursée qu'à partir du 1^{er} janvier 1939 par huit années égales.

Le programme de travaux que notre société avait élaboré portait sur l'électrification de la mine par le secteur, l'installation d'une centrale d'air comprimé, l'aménagement de l'atelier de broyage, l'amélioration de l'extraction du filon Hubert et son prolongement en profondeur, enfin l'équipement de plusieurs filons de belle venue en galène argentifère.

Ces dépenses ont pour but d'une part la diminution du prix de revient par la suppression de la main-d'œuvre et d'autre part l'augmentation du tonnage produit.

Ces travaux sont en bonne voie de réalisation, des commandes de matériel vont être passées et vraisemblablement avant la fin de l'année la cadence de production pourra atteindre environ 250-300 tonnes de minerai marchand avec des teneurs de 55 % pour le zinc et de 70 % pour le plomb. La galène provenant de nos mines est, comme vous le savez, fortement argentifère.

À partir de la fin de l'année, l'extraction normale ayant repris, la production de concentrés sera successivement augmentée pour atteindre dans le cours du prochain exercice le tonnage prévu de 500 tonnes par mois.

Notre Société a, comme vous le voyez ici, si les cours des métaux se maintiennent, les perspectives d'une réalisation prochaine très intéressante.

Du fait de ces accords financiers, le conseil s'est complété par la nomination de MM. Dautresme et Pelletreau comme administrateurs.

Vous aurez à vous prononcer sur la ratification de ces nominations.

MM. d'Hespel, président, et Aubert, administrateur délégué, ont continué durant l'exercice écoulé les avances qui ont été consenties. Ces avances ont été créditées d'un intérêt de 6 % et 6,25 %. En dehors de cette opération, aucun administrateur n'a fait d'opérations avec la Société.

Nous vous proposons de désigner comme commissaires aux comptes pour l'exercice 1937, M. Robert Battin, expert comptable de la Société de Contrôle Fiduciaire, 51, chaussée d'Antin, à Paris, et M. Douphy, expert comptable breveté de l'État, 31, rue Alphonse-Pallu, Le Vésinet, comme suppléant, tous deux agréés par la Cour d'appel de Paris.

8

Total de bilan

Fr. 8.373.900 78

RÉSOLUTIONS

.....

.....

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des Affaires étrangères
(*JORF*, 31 juillet 1937, p. 8670)

Chevalier

Aubert (Jean-Marcel), Suisse, ingénieur électricien ; 39 ans de pratique professionnelle.

Nouvel actionnaire : la [Compagnie péninsulaire des étains](#)

L'assemblée extraordinaire du 22 juillet 1937 a consenti à la Compagnie péninsulaire des étains une option à concurrence de 1.200.000 fr., sur la prochaine tranche d'augmentation de capital fixée à 1.300.000 fr.

Aux mines de Boudoukha
(*L'Usine*, 2 septembre 1937)
(*Travaux nord-africains*, 10 septembre 1937)

Le programme de travaux que la société avait élaboré portait sur l'électrification de la mine par le secteur, l'installation d'une centrale d'air comprimé, l'aménagement de l'atelier de broyage, l'amélioration de l'extraction du filon Hubert et son prolongement en profondeur, enfin l'équipement de plusieurs filons de belle venue en galène argentifère.

Ces travaux sont en bonne voie de réalisation, des commandes de matériel vont être passées et vraisemblablement avant la fin de l'année ; la cadence de production pourra atteindre environ 250/300 tonnes de minerai marchand avec des teneurs de 55 pour le zinc et de 70 pour le plomb. La galène provenant des mines de la société est fortement argentifère.

Société des mines de Boudoukha

Assemblée générale ordinaire du 7 juillet 1938.

EXERCICE 1937

(*Les Assemblées générales*, 1938, p. 1193)

Conseil d'administration

MM. le comte Hubert d'Hespel, président honoraire ; le marquis de Solages, président ; Lucien Dautresme, vice-président ; M. Aubert, administrateur délégué ; J. Cahen, E. Constant, Georges Pelletreau, administrateurs.

Commissaire : M. Robert Battin.

Commissaire suppléant : M. Douphy.

Siège social : à Boudoukha, département de Constantine (Algérie).

Siège administratif : 11, rue Vignon, à Paris (9^e). Opé. 53-92.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le marquis de Solages.

Scrutateurs : MM. Auzépy et Rosenfeld.

Secrétaire de l'Assemblée : M. Aubert.

Actions présentes ou représentées : 58.203.

Messieurs,

L'Assemblée générale ordinaire est convoquée à l'effet d'examiner les comptes de l'exercice 1937 et de délibérer sur ceux-ci.

L'exercice 1937 a débuté comme notre précédent rapport l'indiquait, dans des conditions qui, par suite de la hausse importante des cours, assuraient aux valeurs de matières premières un regain d'intérêt que ces affaires n'avaient connu de longtemps.

Notre société a bénéficié de ces dispositions. La réorganisation financière s'est faite dans les conditions que vous connaissez, le capital a été porté à 6.200.000 francs par la participation d'un groupe financier, la Compagnie péninsulaire des étains.

L'assemblée extraordinaire du 22 juillet, après réduction du capital, a constaté l'augmentation à 6.200.000 fr.

Nous avons, sitôt après la régularisation de ces opérations, passé les commandes nécessaires de matériel indispensable à l'exécution du programme de travaux.

Celui-ci comportait trois parties essentielles.

L'électrification complète de la concession tout d'abord, ensuite le développement du broyage, concassage, et, en troisième lieu, la modernisation de l'alimentation en air comprimé dans le filon principal Hubert.

L'électrification, qui est la partie la plus importante, a entraîné l'établissement d'une ligne haute tension Catinat Boudoukha, faite avec participation financière de notre société.

Cette installation met Boudoukha en liaison avec la centrale de Constantine par l'[Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord](#), chargée du transport.

Nous avons créé trois stations transformatrices, l'une à l'usine de flottation de 200 kva, la seconde à la mine Hubert, d'une puissance égale pour l'alimentation du

compresseur à air et des autres services de la mine, et enfin la troisième à 1.200 m. de distance de 50 kva pour l'exploitation du filon Marcel dans la direction d'Aïn Kechera.

Cette installation a été conçue en tenant compte des possibilités de développement et avec toutes les mesures de sécurité.

La station centrale existante, équipée avec des moteurs Diesel, restera comme secours.

Par le fait de l'extension du réseau au filon Marcel, nos concessions se trouvent ainsi équipées d'une façon tout à fait moderne.

La puissance électrique à notre disposition se trouve largement suffisante pour les besoins du programme actuellement envisagé.

Mécaniquement, nos installations ont été également complétées, comme nous le disons plus haut, pour l'agrandissement de la station de broyage et concassage dont l'insuffisance comme capacité en 1931 avait été notoire.

Nous avons augmenté son débit pour utiliser en plein les installations de flottation.

Notre programme prévoyait l'achèvement des installations à la fin de l'année et nous pensions pouvoir commencer l'exploitation à fin janvier, et ce n'est qu'à la fin avril que la mise au point a pu être considérée, dans sa partie essentielle, comme terminée.

L'exploitation a débuté, comme le prévoyait le programme, par le traitement des haldes dont le stock sur le carreau de la mine s'élève à environ 10.000 tonnes.

Ces haldes, de teneur métallifère variable, ne présentent pas de difficultés de traitement.

Malheureusement, le prix des métaux, si encourageant jusqu'au milieu de l'exercice écoulé, s'est peu à peu amenuisé et tombé à un taux qui diminue sensiblement l'intérêt que nous trouvons à l'exploitation de ces haldes.

La mine a été ainsi, par la force des choses, appelée à modifier son programme de début et à traiter le minerai à plus fortes teneurs en plomb et en zinc, et qui, grâce aux nouvelles installations, est encore payant aux cours actuels.

Le bilan au 31 décembre 1937 se solde par un déficit de 166.111 fr. 12.

Le rapport du commissaire aux comptes passe en revue les différents postes du bilan d'une façon suffisamment explicite, pour que nous nous abstenions de les commenter.

Conformément à l'article 19 des statuts, nous vous proposons le renouvellement de MM. de Solages et Cahen dont le mandat arrive à expiration.

Nous vous proposons de désigner comme commissaires aux comptes pour une période de 3 ans, M. Robert Battin, expert-comptable de la Société de Contrôle Fiduciaire, agréé près la Cour d'appel d'Alger, et comme suppléant M. Douphy, expert comptable, breveté de l'Etat.

.....

Les demandes de dérogations à l'application des 40 heures
dans les exploitations minières de l'Algérie
(*L'Écho d'Alger*, 14 novembre 1938)

Par application des articles 15 (exploitations souterraines) et 9 (exploitations à l'air libre et service du jour) des décrets du 3 juin 1938, les sociétés minières ci-après désignées ont demandé à bénéficier de dérogations à l'application des décrets du 3 juin 1938 relatifs à la semaine de quarante heures dans les exploitations minières de l'Algérie :

.....

Concessions de Boudoukha et Aïn-Kechera : Société des mines de Boudoukha (zinc et plomb), dérogation totale six mois.

.....

Les organisations patronales et ouvrières intéressées sont invitées à faire connaître leur avis sur ces demandes dans un délai de quinze jours. Les réponses devront être adressées au gouvernement général de l'Algérie (Direction des travaux publics des chemins de fer et des mines).

SOCIETE DES MINES DE BOUDOUKHA
Société anonyme au capital de 6,2 millions de francs.
Siège social : Boudoukha (Algérie).
Registre du commerce 1172 Philippeville.
Siège administratif : 11, rue Vignon, Paris (8^e).
(*Bulletin des annonces légales obligatoires*, 11 décembre 1939)

.....
Objet de la notice. — Réalisation de l'augmentation du capital de 6.200.000 fr. à 8 millions de francs et cotation en Bourse des actions et des parts bénéficiaires.

Bilan au 31 décembre 1937.

Total 10.514.679 13

L'administrateur délégué,
MARCEL AUBERT,
14, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e).

MINES DE BOUDOUKHA
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 avril 1940)

L'assemblée générale ordinaire de la Société des Mines de Boudoukha, réunie pour approuver les comptes de l'exercice 1938, s'est tenue le 25 avril. 49.900 actions se trouvaient présentes ou représentées, soit 80 % du capital.

Le rapport du conseil a passé en revue les différents événements qui se sont produits pendant l'exercice 1938 et exposé notamment les résultats de l'exécution du programme de modernisation et de développement qui a été poursuivi.

En raison de ces travaux, l'exercice en question, doit être considéré comme période transitoire. Il se solde par un déficit de 934.814 fr. 50.

L'assemblée ordinaire a été suivie immédiatement par une assemblée extraordinaire convoquée pour ratifier l'augmentation du capital porté de 6.200.000 fr. à 8.600 000 francs.

Le président, complétant le rapport fourni par le conseil d'administration, a donné des précisions sur les raisons de cette augmentation de capital.

IL a déclaré que la mise au point de tous les problèmes techniques que posaient la récupération et la concentration de la blende, de la galène et de la chalco-pyrite a été entièrement réalisée.

Comme on le sait, le minerai de Boudoukha est un minerai complexe formé de blende, galène et chalcopryrite, Les produits qui sortent de l'usine de flottation sont : des concentrés de zinc à 56 % ; des concentrés de plomb à 70 % ; des concentrés de cuivre à 25 % ; avec des rendements remarquables qui atteignent pour le plomb et le zinc 95 % et pour le cuivre 85 %.

Le plomb contient en outre 2 kg 400 d'argent et 3 gr 5 d'or ; le cuivre 1 kilo d'argent et 7 gr. 8 d'or à la tonne de concentré.

Grâce à la perfection des installations, l'exploitation se trouvait être bénéficiaire même en août 1939. Depuis lors, les prix des métaux se sont fortement relevés, ce qui assure à la production un écart de profits largement rémunérateurs.

L'État s'étant rendu compte que les mines, et notamment Boudoukha, constituaient une richesse à développer à prescrit l'élaboration d'un programme en vue de doubler la production. Le montant des dépenses à engager a été évalué à 2 millions 160.000 francs que le Trésor s'est engagé à avancer à la société, sans intérêt.

L'État a essentiellement en vue le développement de la production du cuivre dont les importations de l'étranger s'élèvent à environ 100.000 tonnes par an.

Les travaux comporteront notamment un puits pour l'extraction et l'approfondissement des travaux ; l'approfondissement de ces travaux d'extraction, d'après les techniciens les plus compétents, devrait permettre de mettre à jour des quantités et des teneurs en cuivre beaucoup plus élevées.

Les commandes de matériel sont en voie d'être passées et le programme en cours sera vraisemblablement réalisé dans le courant de 1940. La cadence de production sera aussi portée à 500 tonnes de concentrés par mois.

Boudoukha se trouve situé dans le département de Constantine sur la route départementale de Philippeville à El Milia Djidjelli et à 75 km. de Philippeville. Les concessions portent sur 2.000 hectares, dont une infime partie jusqu'à ce jour à été prospectée,

25 août 1940 : capital porté de 6.200.000 à 8.500.000 fr.



Coll. Peter Seidel

SOCIETE DES MINES DE BOUDOUKHA

S.A. au capital de 6.200.000 fr.

divisé en 62.000 actions de 100 fr. chacune et 20.000 parts bénéficiaires

Capital porté à 8.500.000 fr.
par décision de l'Assemblée
générale extraordinaire du 25 avril 1940

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 11 décembre 1937

Statuts déposés en l'étude de M^e Ferrand, notaire à Paris

Siège social à Boudoukha (Constantine)

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

Le président : T. de Solages

Par délégation du conseil d'administration : ?

Imprimerie Chaix, rue Bergère, 20, Paris



Coll. Serge Volper
SOCIÉTÉ DES MINES DE BOUDOUKHA
Idem avec une signature différente à droite.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ DES MINES DE BOUDOUKHA

S.A. au capital de 6.200.000 fr.

divisé en 62.000 actions de 100 fr. chacune et 20.000 parts bénéficiaires

Capital porté à 8.500.000 fr.
par décision de l'Assemblée
générale extraordinaire du 25 avril 1940

Droit de timbre acquitté par abonnement
Autorisation du directeur de l'Enregistrement à Constantine
du 26 septembre 1941

Statuts déposés en l'étude de M^e Ferrand, notaire à Paris

Siège social à Boudoukha (Constantine)

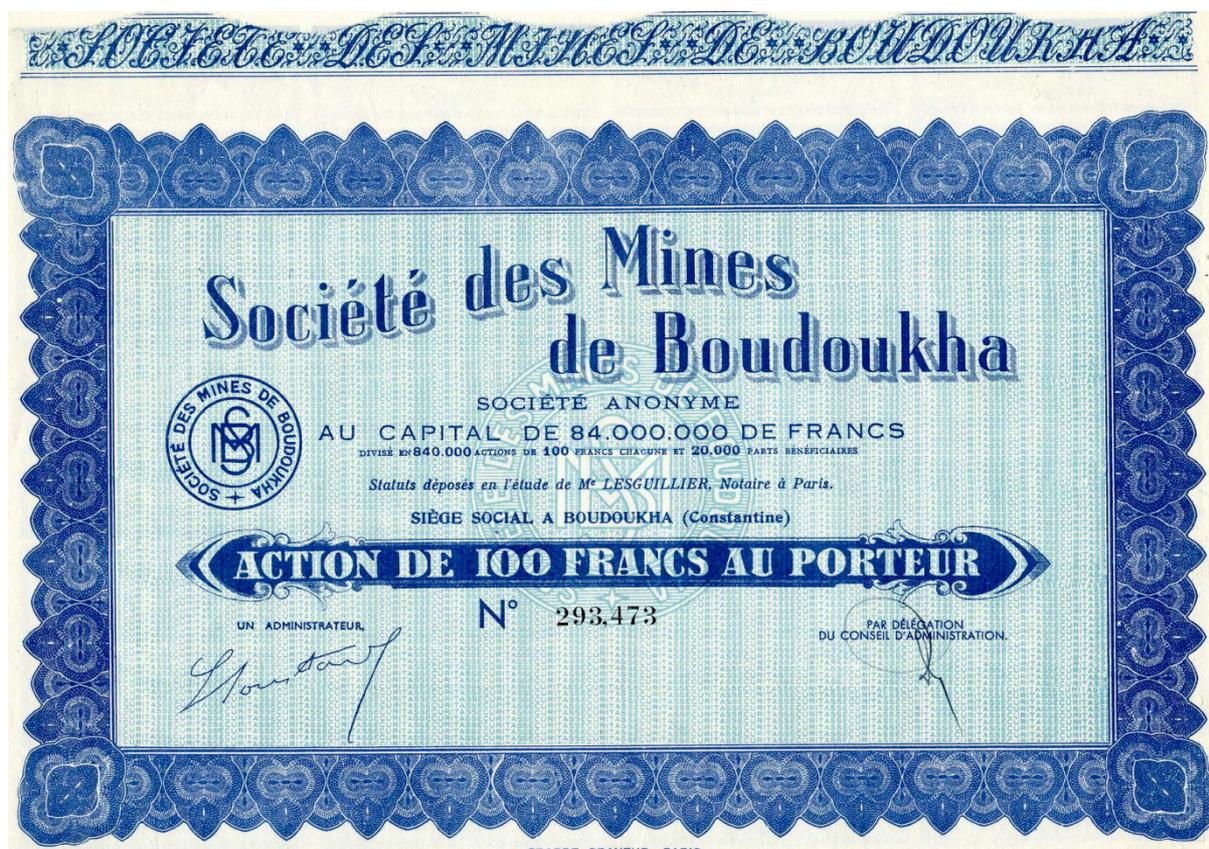
PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Le président : T. de Solages

Par délégation du conseil d'administration : ?

Imprimerie Chaix, rue Bergère, 20, Paris. — 11766-9-37. — (Encres Lorilleux)

1949 : capital porté de 28 à 84 MF



Coll. Peter Seidel

S.A. au capital de 84.000.000 fr.
divisé en 840.000 actions de 100 fr. chacune et 20.000 parts bénéficiaires
Statuts déposés en l'étude de M^e Lesguillier, notaire à Paris
Siège social à Boudoukha (Constantine)
ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
Un administrateur : ?
Par délégation du conseil d'administration : ?
Crabbe, graveur, Paris

Raymond STRAUSS, président

Les valeurs de plomb
(*L'Événement*, 21 février 1948)

Enfin la Bourse a accueilli avec faveur la nouvelle selon laquelle la Société des mines de Boudoukha (relevé hebdomadaire du hors-cote), suivant jugement en date du 27 janvier 1948, va être remise à la tête de ses affaires. Les créanciers étant intégralement remboursés, le capital, qui est de 14 millions, va être porté à 28 millions par émission d'actions de numéraire, conformément aux décisions des assemblées ordinaire et extraordinaire du 4 décembre 1947 et 6 janvier 1948.

SOCIÉTÉ DES MINES DE BOUDOUKHA
Société anonyme au capital de 6,2 millions de francs.
Siège social : Boudoukha (Algérie).
Registre du commerce 1172 Philippeville.
Siège administratif : à Paris, 16, rue Le-Peletier (9^e).
(*Bulletin des annonces légales obligatoires*, 12 avril 1948)

Objet de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de l'émission des 195.000 actions nouvelles et de la cotation ultérieure, tant desdites actions que des 85.000 actions anciennes.

Société des mines de Boudoukha :
Le président directeur général,
RAYMOND STRAUSS,
31, rue Le-Marais, Paris,
faisant élection de domicile au siège administratif,
16, rue Le-Peletier, Paris.

AEC 1951 :
Société des mines de Boudoukha, Boudoukha (Constantine) et 16, rue Le-Peletier, Paris. — 1924. — 84 millions de fr. — zinc.

SOCIÉTÉ DES MINES DE BOUDOUKHA
(*L'Écho d'Alger*, 20 février 1951)

La production du mois de janvier 1951 a été de 100 tonnes de concentrés (56 de zinc, 24 de cuivre, 20 de plomb) contre 78 tonnes en janvier 1950 (60 de zinc, 13 de cuivre, 5 de plomb).

La production totale de 1950 avait été de 1.062 tonnes de concentrés contre 350 en 1949

Rappelons que la Société des Mines de BOUDOUKHA, dont le siège social est à Boudoukha (départ. de Constantine), est au capital de 84 millions en actions de 100 fr. entièrement libérées. Il existe également 20.000 parts. Ces actions et ces parts sont

cotées au marché hors cote de la Bourse de Paris et peuvent être matériellement détenues par leurs possesseurs, les actions n'ayant pas été déposées en SICOVAM.

Les concessions de la Société s'étendent sur plusieurs milliers d'hectares, les filons actuellement reconnus et en exploitation ont leurs galeries d'accès qui débouchent à proximité de la route nationale de Philippeville.

Le matériel a été modernisé et renouvelé ainsi que l'usine de flottation. Chaque mois, la production se développe et la Société escompte qu'elle atteindra mensuellement 200 tonnes de concentrés en 1952.

MINES DE BOUDOUKHA

(L'Information financière, économique et politique, 18 avril 1952)

L'assemblée ordinaire du 17 avril, convoquée extraordinairement, a ratifié la cooptation en qualité d'administrateur par le conseil, le 27 septembre 1951, de la Compagnie péninsulaire des étains.

Elle a pris acte de la démission de MM. R. Veillard, J. Cantacuzène, comte Hubert d'Hespel et Compagnie péninsulaire des étains, administrateurs, et mis fin aux mandats de MM. R. Strauss et A. Wattinne.

Enfin, l'assemblée a renommé comme administrateurs MM. R. Vieillard, J. Cantacuzène, comte Hubert d'Hespel et la Compagnie péninsulaire des étains.

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 17-320 du 21 mars 1947, art 19.)

(JORF, 10 juillet 1952)

Par jugement du tribunal militaire permanent de Paris en date du 13 mai 1952, le nommé Aubert (Jean-Marcel), fils de John [Aubert] et de Marie Gobay, né le 13 janvier 1875 à Brassus (Suisse), ayant demeuré à Paris (16^e), 14, avenue Victor-Hugo, a été condamné, par contumace, à la confiscation de ses biens présents et à venir, de quelque nature qu'ils soient, pour intelligences [sic] avec l'ennemi.

Claude Louis *Roland* VIEILLARD, PDG

Né le 19 nov. 1895 à Beaune.

Fils de Claude Ernest Vincent, vigneron, et de Pauline Dufraigne.

Ingénieur de l'École des Arts et Métiers de Châlons (major de sa promotion).
Ingénieur en chef, puis administrateur-directeur général adjoint de la
Compagnie de constructions générales et de travaux publics (Cogetravoc), à
Paris

Administrateur de la [Compagnie péninsulaire des étains](#)
et administrateur-directeur général des [Mines de Garn-Alfaya](#).

Chevalier de la Légion d'honneur du 16 déc. 1937 à titre militaire, officier du
10 fév. 1951 au titre de l'enseignement technique : principal artisan et
animateur de l'édification de la maison des élèves-ingénieurs Arts et Métiers à la
Cité Universitaire

Décédé à Viry-Châtillon le 1^{er} juin 1973.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 672 :

Société des mines de Boudoukha

Conseil : R. Vieillard, P.-D.G. ; R. d'Hespel, J. Cantacuzène, Cie Péninsulaire des
Etains.

Commissaires aux comptes : MM. R. Battin, Douphy.

Participation : Société minière et agricole du Garn-Alfaya.

Lucien SIBILOT, PDG

Société des mines de Boudoukha

[\[Desfossés 1956/640\]](#)

S.A., 20 sept. 1925.

Sibilot (Lucien)[1902-1985][ingénieur civil des mines, du groupe Mirabaud : pdg de la Société minière
du Bazina, dir. gén. de la Sté chérif. d'études minières et de la Cie minière de l'Afema, adm. de la Sté
immob. et financière africaine (SIFA) à Dakar et de sa filiale, la Sté immobilière et commerciale de
l'Afrique tropicale (SICAT), Abidjan, Bangui], 639 (pdg Minière et agric. de Garn-Alfaya), 640 (pdg Mines
de Boudoukha).

Anselme (Amédée d')[Camjac 1908-Béziers, 1986][Ingénieur civil des mines], 592 (Mines de fer de
Miliana, Alg.), 639 (Minière et agric. de Garn-Alfaya, Tunisie), 640 (Mines de Boudoukha, Alg.), 729 (dir.
techn. Mines et usines de Salsigne).

Hespel (Hubert d')[ép. Henriette de Sonis], 640 (Mines de Boudoukha).

Cantacuzène (prince Jean)(1897-1985)[Ing. des mines d'origine roumaine. Au service du groupe
Worms (1938). Adm. de la Péninsulaire des Étains et de Gabon-Niari], [573](#) (adg M'Zaïta), 617 (pdg Mines
de Charrier), 640 (Mines de Boudoukha, Alg.), 667 (Le Molybdène, Maroc).

Vésins (J. de), 614 (Péninsulaire minière et industrielle), 639 (Minière et agric. de Garn-Alfaya), 640
(Mines de Boudoukha).

Péninsulaire minière et industrielle

COMMISSAIRES AUX COMPTES :
 Battin (R.), 585 (comm. cptes Ouenza), 639 (comm. cptes Minière et agric. du Garn-Alfaya), 640 (comm. cptes Mines de Boudoukha), 645 (comm. cptes Djebel-Chicker).
 Rouyer (E.), 640 (comm. cptes suppl. Mines de Boudoukha).

SIÈGE SOCIAL : Boudoukha (Algérie). — Siège administratif : rue Le Peletier, Paris. Tél. : PRO. 80-27.
 CONSTITUTION : Société anonyme française constituée le 20 septembre 1925, pour une durée de 99 ans.

OBJET : Exploitation des mines de Boudoukha et Aïn-Kechera (Algérie), et de toutes autres mines ; traitement et commerce de tous produits et sous-produits miniers ; participations à toutes sociétés minières.

PARTICIPATIONS : Société minière et agricole du Garn-Alfaya (Tunisie).

CAPITAL SOCIAL : 84 millions de fr. divisé en 840.000 actions de 100 fr. A l'origine, 3 millions de fr. Porté en 1923 à 6 millions, en 1929 à 8 millions. Ramené en 1932 à 4 millions et à 3 millions en 1937, puis élevé à 6.200.000 fr. Porté en 1940 à 8.500.000 fr. Porté en 1948 à 28 millions par : a) émission de 55.000 actions de 100 fr. réservées à des créanciers ; b) émission à 125 fr. de 140.000 actions de 100 fr. (1 pour 1). Porté en 1949 à 84 millions par émission à 125 fr. de 560.000 actions de 100 fr. (1 pour 2).

PARTS DE FONDATEUR : 20.000.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant le 30 juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 8 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil et le solde 20 % aux parts, 80 % aux actions, sauf prélèvements facultatifs pour réserves ou reports.

LIQUIDATION : Apurement du passif, remboursement du capital non amorti ; sur le solde : 20 % aux parts, 80 % aux actions.

SERVICE FINANCIER : Siège social, Banque industrielle de l'Afrique du Nord.

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	78.426	56.828	69.431	77.704	84.226
Autres valeurs immobilisées	206	206	228	—	—
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	14.455	24.102	46729	17.074	35.124
Débiteurs	10.810	19.787	4.140	7.033	2.103
Titres de placement	15.001	16.179	32.805	31.783	15.098
Disponible	5.571	10.499	241	334	369
Résultats	5.183	—	—	13.283	49.381
	<u>129.652</u>	<u>127.599</u>	<u>153.574</u>	<u>147.211</u>	<u>186.296</u>
PASSIF					
Capital	84.000	84.000	84.000	84.000	84.000
Réserves	24.233	24.248	24.248	24.248	24.233
Dette à court terme	16.221	19.351	41.545	38.963	78.063
Bénéfices	5.198	—	3.781	—	—
	<u>129.652</u>	<u>127.599</u>	<u>153.574</u>	<u>147.211</u>	<u>186.296</u>

